

A2BC
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 69 Rue de Paris
14100 LISIEUX
944 455 906 RCS LISIEUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
Le vingt-neuf juin,
A dix heures,

Les associés de la Société **A2BC**, société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros, divisé en 1 500 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **La Société ABDF BOWLING**, représentée par son gérant, Monsieur Alain FONTAINE, titulaire de 150 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Benjamin FONTAINE**, titulaire de 675 parts sociales en pleine propriété,
- **Madame Catalina FONTAINE**, titulaire de 675 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain FONTAINE, co-gérant non associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Modifications statutaires diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

CF BF AF

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} juillet et 30 juin, et de réduire de six mois l'exercice en cours, qui aura ainsi exceptionnellement une durée de quatorze mois.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 24 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 24 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

« Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le **1^{er} juillet** et finit le **30 juin**.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le **30 juin 2026**. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide, après relecture des statuts, qu'il convient de procéder à la mise à jour de certains articles des statuts qui ne concernaient que la période de constitution et décide à ce titre de supprimer la formule de comparution des soussignés en tête des statuts et de supprimer l'article 31 compte tenu de leur caractère purement circonstanciel.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AF BF AF

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

ABDF BOWLING

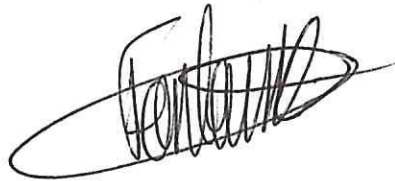
Représentée par Monsieur Alain FONTAINE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Fontaine', written in a cursive style.

Benjamin FONTAINE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Benjamin Fontaine', written in a cursive style.

Catalina FONTAINE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Catalina Fontaine', written in a cursive style.